



Pas d'accord avec le mandat de vente du notaire

Par **gala18**, le **16/04/2013** à **00:39**

Bonsoir,

Suite au décès de notre grand mère(notre grand-père étant dcd) , celle-ci a laissé une maison avec un terrain à sa succession.Les héritiers sont ses 5 enfants vivants ainsi que 5 petits enfants de 2 de ces enfants décédés.

Nous avons reçu, il y a 2 mois, un mandat de vente non exclusif du biens immobiliers.Sur celui-ci, il est indiqué le prix demandé.

Nous sommes plusieurs à ne pas accepter le prix de vente estimé par le notaire que nous ne trouvons pas assez élevé(2 enfants ainsi que 5 petits enfants de 2 de ces enfants décédés).

Nous sommes en désaccord entre héritiers.Certains ont envoyés le mandat avec la mention "lu et approuvé" avec leur signature et les autres ne le feront pas.On soupçonne le notaire d'avoir conclut un marché tenu secret avec un des 3 autres enfants qui serait intéressés(pour un de leurs enfants).

Que peut-il se passer maintenant? Que peut faire le notaire si rien ne se passe au bout d'un certains temps?

Merci d'avance aux personnes compétentes dans ce domaine qui seront nous renseigner.

Par **janus2fr**, le **16/04/2013** à **08:02**

Bonjour,

Dans l'immédiat, et sans procédure judiciaire, la vente nécessite l'accord de tous les propriétaires.

Le mandat n'est valable que signé par tous les propriétaires.

Par **gala18**, le **16/04/2013** à **11:44**

Merci pour votre réponse claire.Donc si j'ai bien compris, le notaire ne peut pas nous convoquer pour la suite à donner si les mandats ne lui sont pas tous retournés.